

PHARMACIES DE GARDE

Le service de garde est assuré tous les jours en dehors des heures d'ouverture des pharmacies de la commune de Val-de-Ruz.

Les dimanches et les jours fériés, la pharmacie de garde est ouverte de 11h00 à midi.

Du 9 au 15 janvier 2016

Pharmacie Coop Vitality
Fontainemelon
032 853 26 30

Du 16 au 22 janvier 2016


pharmacieplus marti
Cernier
032 853 21 72

Du 23 au 29 janvier 2016

pharmacieplus du val-de-ruz
Fontainemelon
032 853 21 72

Médecin de garde 0848 134 134

Pompes funèbres
Weber & Grau



2053 Cernier 032 853 49 29

Petites annonces

Le Team Agrès ouvre ses portes! Si tu es une fille et que tu as entre 6 et 9 ans, viens découvrir la gymnastique aux agrès lors de nos 2 portes-ouvertes: lundi 18 janvier de 16h30 à 18h30 à la salle de gym de Coffrane et le mercredi 20 janvier de 15h30 à 17h30 à la salle de gym de Dombresson. Pour tous renseignements: 032 853 66 42.

AGENDA DU VAL-DE-RUZ

Exposition

La galerie Belimage à Valangin accueille les œuvres de Olga Sokolova «La vie en couleur et en forme» jusqu'au 14 février. La galerie est ouverte du mercredi au dimanche de 15h à 18h ou sur rendez-vous au 032 504 20 42.

Aînés

Le Club des aînés Dombresson-Villiers-Le Pâquier propose une conférence d'André Monnier, «La Syrie d'avant la guerre». Le rendez-vous est fixé au 29 janvier à 14h à la salle de paroisse de Dombresson. Collation.

Le Club des loisirs du 3^e âge de Fontainemelon et environs organise son assemblée générale suivie d'une soirée diapositives «Notre Val-de-Ruz» par M. Burgat, le 27 janvier à 14h, à la salle Riant-Val à Fontainemelon. Collation.

Suite en page 5

VAL-DE-RUZ ET VALANGIN Même destin?

Révolution de 1848 et naissance du district

Le récit de la révolution de 1848 a déjà été écrit à maintes reprises, il est donc inutile de reprendre en détail les événements. Il est important de dire que le mouvement est européen, qu'il touche plusieurs pays. Le soulèvement à Paris du 24 février est connu quelques jours après et les Neuchâtelois pensent que le moment est venu de se libérer du roi de Prusse. Si Le Locle et la Chaux-de-Fonds, appuyées par des Erguéliens (souvent des proscrits neuchâtelois) et des Suisses, le mouvement est moins suivi par les Vaux-de-Reux. Certains villages connaissent des escarmouches. Cernier est acquis à la nouvelle politique et tente d'imposer ses vues à ses voisins. Des «Eperviers» agités veulent placer un drapeau suisse sur l'église de Saint-Martin. Chézard-Saint-Martin peine à exécuter les ordres du gouvernement provisoire, pourtant elle se résout à en mettre sur les trois bâtiments scolaires. Rappels que Ami Girard (1819-1900) est originaire de cette communauté, mais c'est un «Bourdon», Louis Sandoz-Morthier, qui vient rassurer la population. A Fontainemelon, les idées passent sans coup férir. A Dombresson, quelques échauffourées sont signalées.

L'élection de l'assemblée constituante du 17 mars délègue Louis Sandoz-Morthier et Justin Gretillat (cercle de Dombresson, 111 votants), Eugène Favre (cercle de Fenin, 65 votants), Frédéric-Guillaume Gaberel, justicier (Savagnier, 63 votants), le même Justin Gretillat (Coffrane, 15 votants), Charles-Frédéric Girardbille (Boudevilliers-Valangin, 25 votants), A. Veuve et Ulysse Debély (Cernier, 121 votants), Aimé Challandes (Fontaines, 44 votants) et Paul Morthier, futur médecin (Chézard-Saint-Martin, 42 votants). Les cercles de Boudevilliers-Valangin, Dombresson et Coffrane résistent, tandis que les circonscriptions de Cernier et de Fenin sont enthousiastes.

La votation du 30 avril 1848 sur la constitution cantonale donne 548 oui (51.3%) et 518 non (48.7%). A la même date, le corps électoral du Val-de-Ruz refuse de transformer l'assemblée constituante en premier Grand Conseil, par 562 non contre 502 oui.

NEUCHÂTEL MOBILITÉ 2030, LA CAMPAGNE EST SUR LES RAILS

Le canton lance sa campagne en faveur de Neuchâtel Mobilité 2030. Sous l'égide du RUN, des autorités des Régions Entre-deux-Lacs, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, Centre-Jura, la Communauté urbaine du Littoral et La Béroche, le Conseil d'Etat va présenter le projet à la population à l'occasion de plusieurs séances d'information.

Pour mémoire, Neuchâtel Mobilité 2030 qui établit la planification des besoins en infrastructures routières et de transports publics pour les vingt prochaines années repose sur quatre piliers: le RER, la mobilité douce, les routes nationales et les routes cantonales.

Le peuple se prononcera sur le projet à l'occasion des votations du 28 février.

Lors de chaque séance, le Conseil d'Etat

Les familles patriciennes, la Vénérable Classe des pasteurs, les bourgeoisies sont dans les perdants. Le rassemblement des royalistes en juillet 1852 ainsi que la contre-révolution de 1856 n'y changeront rien, mais la tension va durer plusieurs années.

Le découpage administratif du canton s'opère en six districts, le Val-de-Ruz devient l'un d'eux, avec une préfecture (François Droz est nommé préfet). Le chef-lieu désigné est Fontaines, notamment en raison de sa position géographique centrée. Le drapeau tricolore (vert, blanc et rouge avec une croix suisse) devient l'emblème, ainsi en décide la constituante, le 11 avril 1848. En juillet de la même année, la caroline avec ses châtiments corporels est abolie. L'attachement à la Suisse est marqué par l'acceptation de la constitution fédérale, le 18 août 1848.

La contre-révolution de 1856

Ce soubresaut atteste que la totalité de la population n'était pas acquise à la république, tant s'en faut. Les fidèles du roi de Prusse n'avaient pas désarmé et ourdirent un complot pour restaurer l'état ancien. Le Val-de-Ruz était divisé presque à parts égales. Comment l'expliquer? La nostalgie de l'ancienne bourgeoisie, la résistance des pasteurs après la disparition de la Classe, l'influence des familles patriciennes, propriétaires des biens-fonds ainsi que les problèmes financiers de la République jouent un grand rôle. Ainsi un mouvement de résistance se fait jour. Les conjurés se réunissent à La Borcarderie, endroit écarté et discret. D'autre part, le roi pouvait compter sur des fidèles, tels que Georges-Frédéric Petitpierre-Wesdehlen (1791-1883), ancien conseiller d'Etat, Charles-Frédéric de Poutalès-Steiger (1799-1882), colonel, Henri-Frédéric Meuron-Terrisse (1802-1872), lieutenant-colonel et banneret de Neuchâtel. Le Val-de-Ruz avait fait l'objet d'une sécurisation par les autorités légitimes: contrôle de La Vue des Alpes, occupation de Valangin, levée de troupes de milice pour assurer le calme. Seules les communes de Fenin et des Geneveys-sur-Coffrane eurent leur comité royaliste.

Un mouvement diplomatique européen s'active pour résoudre ce qui était devenu

l'Affaire de Neuchâtel, avec menaces d'envahir la Suisse par les armées de Frédéric-Guillaume IV et de son allié français, Napoléon III. Jadis pour rappeler l'événement, les classes primaires chantaient Roulez, tambours, pour couvrir la frontière sur des paroles de H.-F. Amiel, philosophe et poète genevois.

En 1877, le Val-de-Ruz connaît une nouvelle agitation, car Cernier remet en cause l'attribution du chef-lieu à Fontaines et désire se substituer à cette dernière localité pour devenir chef-lieu du district. A coups de pétitions (et de contre-pétitions des Lèche-beurcane), les autorités radicales de Cernier demandent au Conseil d'Etat de proposer le changement au Grand Conseil. Le législatif statue le 28 novembre 1877 et c'est oui pour Cernier par 44 voix contre 36 et ... 21 abstentions! Deux ans plus tard, l'hôtel de ville est inauguré pour y placer l'administration. Outre l'affrontement politique, soutenu par deux journaux vaux-de-reux opposés: Le Réveil (radical) et Le Val-de-Ruz (libéral), on peut penser que la démographie a contribué à faire pencher la balance en faveur des Eperviers.

Mais dès les années 1930, le Val-de-Ruz est dépouillé peu à peu de ses services: disparition de la préfecture et de la justice de paix, centralisation du cadastre au Locle, regroupement des tribunaux à La Chaux-de-Fonds, en attendant la disparition probable de cette subdivision administrative!

© Maurice Evard, historien



entouré des autorités régionales présentera les enjeux spécifiques à chaque région.

Pour le Val-de-Ruz, la séance d'information est agendée le 18 janvier à 19h à la salle de spectacles de Fontainemelon. /cwi-comm

Horaires et dates dans les autres régions:

- 14 janvier, à 19h à l'aula du Centre des Deux Thiellles (C2T) au Landeron
- 19 janvier, à 20h à la salle Fleurisia à Fleurier
- 20 janvier, à 19h à la salle Dixi (restaurant de la Fresque) au Locle
- 25 janvier, à 19h à la salle polyvalente de La Chaux-du-Milieu

- 27 janvier, à 19h au Musée international d'horlogerie (MIH) à La Chaux-de-Fonds

- 3 février, à 19h au Temple du Bas à Neuchâtel

- 4 février à 19h à la salle de spectacles à Saint-Aubin

www.NEmobilité2030.ch

NE MOBILITÉ 2030

Un canton, un espace mobilisons-nous!